

représentée au

Deutschen AkkreditierungsRat



Accréditation

La DAP Deutsches Akkreditierungssystem Prüfwesen GmbH confirme ainsi que le



Beschussamt Ulm
Banc d'épreuves d'Ulm
Laboratoire d'essai et Organisme de certification
public d'armes et de technique de sécurité

Albstraße 74
89081 Ulm

avec son

Organisme de certification
d'armes et de technique de sécurité

détient la compétence selon DIN EN 45011 d'exécuter les évaluations de conformité dans les domaines

armes à feu, et leurs munitions ainsi que des éléments;
matériaux, éléments de construction, produits et leurs éléments pour la
protection d'hommes et d'objets pour leurs propriétés mécaniques, résistance
au coup, au projectile, à la pénétration et à la perforation ainsi que pour
l'inhibition d'effet de dynamitage et la protection de fragmentation

pour les domaines de certification indiqués dans l'annexe du certificat.

L'accréditation est valable du 10-11-2003 jusqu'au 09-11-2008.

DAR-numéro de registration: **DAP-ZE-3580.00**

Berlin, 10-11-2003

Dr.-Ing. K. Berner
Director-Général

DAP Deutsches Akkreditierungssystem
Prüfwesen GmbH



Dipl.-Ing. R. Brinkmann
Auditeur Responsable de DAP GmbH
Stuttgart

Le Président du Conseil d'accréditation allemand Deutschen Akkreditierungsrates (DAR) avait signé l'accord du multilatéral (MLA) de la coopération européenne pour l'accréditation - European co-operation for Accreditation (EA). Les signataires de l'accord se reconnaissent mutuellement leurs accréditations.

Les signataires sont:

Belgique	- BELCERT
Danemark	- Dansk Akkreditering (DANAK)
Allemagne	- Deutscher Akkreditierungsrat (DAR)
Finlande	- Finnish Accreditation Service (FINAS)
France	- Comité Français d'Accréditation (COFRAC)
Royaume Uni	- United Kingdom Accreditation Service (UKAS)
Irlande	- The Irish National Accreditation Board (NAB)
Italie	- Sistema Nazionale per l'Accreditamento degli Organismi di Certificazione (SINCERT)
Lettonie	- Latvian National Accreditation Bureau (LATAK)
Lithuanie	- Lithuanian National Accreditation Bureau (LA)
Pays Bas	- Raad voor Accreditatie (RvA)
Norvège	- Norwegian Accreditation (NA)
Autriche	- Bundesministerium für Wirtschaftliche Angelegenheiten (BmWA)
Suède	- Swedish Board for Accreditation and Conformity Assessment (SWEDAC)
Suisse	- Swiss Accreditation Service (SAS)
Slovaquie	- Slovak National Accreditation Service (SNAS)
Espagne	- Entidad Nacional de Acreditación (ENAC)
République Tchèque	- Czech Accreditation Institute (CAI)

EA a signé autres accords de reconnaissance mutuelle pour l'accréditation des organismes de certification de produits qui s'appliquent aussi pour les organismes de certification de produits lesquels DAP a accrédités:

Australie/ Nouvelle Zélande	- Joint Accreditation System of Australia and New Zealand (JAS-ANZ)
--------------------------------	---

L'accréditation est attribuée après un audit réussi et un contrat signé par l'organisme de certification de produits avec le DAP pour l'accréditation d'organisme de certification de produits basé sur les règles et normes du système d'accréditation allemand d'après les exigences de la norme européenne DIN EN 45011.

L'annexe et les documents soumis par rapport à l'accréditation en font parties intégrales. Les modifications doivent être mise par écrit.

L'accréditation attribuée pourra être toujours révoquée par conséquent des changements fondamentaux du contrat et quand les exigences principales du contrat ne sont plus tenues.

Le certificat et son annexe ne doivent être diffusés qu'en seule condition qu'ils restent sans modifications. L'approbation de l'organisme d'accréditation est nécessaire pour la publication des exemplaires du certificat et son annexe. Il ne faut pas donner l'impression que l'accréditation de cet organisme de certification de produits s'applique aussi pour les services offerts qui ne font pas partie de l'accréditation. Dans ce cas là, l'organisme d'accréditation a le droit de demander à faire des modifications..